

# **Le suivi et l'évaluation au sein du FEM**

## **Comment les parties prenantes nationales y participent**

*Ateliers de coordination élargie du FEM*  
*Travail de groupe*

## Exercice de Groupe

Travaillez en équipe avec le groupe à votre table pour fournir des informations à un point focal technique du FEM nouvellement désigné, qui doit être rapidement au courant des différentes activités du FEM dans **votre pays**, y compris des activités de suivi-évaluation. La tâche de l'équipe est de conseiller le point focal technique sur quatre grandes questions portant sur les activités de suivi-évaluation du portefeuille du FEM à l'échelle du pays. Discutez ces questions dans votre groupe et notez vos réflexions dans l'espace réservé à cet effet. N'hésitez pas à ajouter des pages supplémentaires, si nécessaire. Utilisez la documentation, l'étude de cas, et la Politique en matière de suivi et évaluation du FEM 2010 comme documents de référence lors de l'examen des questions. La plupart des réponses dépendra du contexte et des besoins spécifiques de **votre pays**.

### **Suivi du portefeuille du FEM et des évolutions de l'environnement à l'échelle des pays**

1. Comment le suivi du portefeuille du FEM de tous les projets et les programmes financés par le FEM auxquels le pays participe, ainsi que le suivi de l'environnement du pays, doivent-ils être organisés? Voici quelques questions à prendre en considération:
  - Qui devrait coordonner le suivi du portefeuille du FEM, le Ministère de l'environnement, le Ministère des finances, le point focal technique et son bureau, les Entités d'exécution du FEM ou une quelconque autre entité ?
  - Quels types de données faudrait-il suivre ? Y-a-t-il des sources de systèmes d'information ou systèmes de données qui peuvent être utilisées ? Comment les données des projets peuvent-elles être intégrées dans les systèmes de données nationaux?
  - Avec qui cette information devrait-elle être partagée ? Quel mécanisme de partage de l'information sera utilisé ?

**(Référence suggérée pour la 1ère question : l'étude de cas)**

## **Participation du point focal technique à l'évaluation**

2. La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010 donne au point focal technique le droit de participer à des activités de suivi-évaluation. Comment le point focal technique y participe-t-il ?
- Quelles sont les activités d'évaluation liées au FEM dont le point focal technique doit être informé ?
  - Comment le point focal technique participe-t-il aux évaluations à mi-parcours et finales du FEM ?
  - Comment le point focal technique participe-t-il aux évaluations et études du FEM à l'échelle du pays ?
  - Comment les résultats de ces activités d'évaluation seront-ils utilisés par le point focal technique ? Avec qui doivent-ils être partagés ?
- (Référence suggérée pour la 2<sup>ème</sup> question: la documentation (y compris l'exigence minimale 4) et l'étude de cas)**

3. Une des Entités d'exécution du FEM prévoit d'envoyer les termes de référence d'une évaluation finale de l'un des projets du FEM de grande envergure au bureau du point focal technique pour une remontée de l'information. Comment le point focal technique peut-il assurer une remontée de l'information au sujet des termes de référence de l'évaluation ? Quels seraient les principaux paramètres pour lesquels une remontée de l'information doit être assurée ?

**Référence suggérée pour la 3<sup>ème</sup> question: la documentation (y compris l'exigence minimale 3 et les critères d'évaluation)**

## **Mécanisme national de coordination pour les activités de suivi-évaluation**

4. Faut-il créer un mécanisme national de coordination pour les activités de suivi-évaluation ? Comment devrait-il être construit ? Qui devrait y participer: quelles institutions ? Comment la société civile et les communautés pourraient-elles y participer ? À quelle fréquence les parties concernées devraient-elles se réunir? Quelle serait la portée du travail ?

# Documentation

Ce document explique les concepts clés de suivi et d'évaluation pertinents à l'échelle des pays pour déterminer le succès et l'impact des projets financés par le FEM. Un supplément d'informations figure dans la Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010, fournie sous forme de documents distribués au cours de cette formation et disponible en ligne:

<http://www.thegef.org/gef/Evaluation%20Policy%202010>.

## Surveillance et évaluation du FEM à l'échelle des pays

Le suivi et l'évaluation sont des éléments importants des activités du FEM à l'échelle mondiale et à l'échelle de chaque pays. Les activités de suivi-évaluation servent à promouvoir l'obligation de rendre compte de la réalisation des objectifs des activités du FEM et le transfert des connaissances en ce qui concerne les résultats et les enseignements tirés.

**Le suivi** consiste à se demander *si les choses se déroulent comme prévu* ? Il fait appel à la collecte systématique de données dans le but de maintenir les activités sur la bonne voie. Les informations tirées du suivi jouent un rôle crucial sur les décisions de la direction (gestion évolutive), l'évaluation et le transfert de connaissances. A l'échelle des pays, les types de suivi effectués sont les suivants:

- **Le suivi des portefeuilles-pays:** le suivi de routine des principaux éléments de tous les projets du FEM dans un pays donné. Les pays utilisent ces informations pour:
  - Coordonner le portefeuille du FEM entre les ministères, les Entités d'exécution du FEM, et le grand public
  - Fournir des informations pour la prise de décision nationale sur l'appui du FEM-pour déterminer les priorités, obtenir un appui aux activités et planifier des activités ou un appui à l'avenir
  - Surveiller les informations du FEM sur les pays qui peuvent être mis à la disposition de toutes les parties intéressées.
- **Le suivi de l'environnement:** mesurer les changements dans l'état de l'environnement résultant des initiatives nationales. Il implique le suivi de l'amélioration des effets salutaires sur l'environnement (tels que des changements dans les paramètres de la biodiversité et de la qualité de l'eau) et la réduction du stress environnemental (par exemple, le suivi des polluants potentiels, la couverture des aires protégées).
- **Le suivi des projets:** le suivi des activités et des ressources financières, la production d'extraits et les progrès dans les réalisations. Depuis FEM-5, tous les projets du FEM comprennent également la surveillance de l'environnement: ils rendent au moins compte sur les outils de suivi à l'échelle des domaines d'intervention. Le suivi fournit rapidement des renseignements sur les progrès vers la concrétisation des objectifs et des réalisations visées, ou sur l'absence de tels progrès. Il aide à recenser les problèmes d'exécution qui justifient la prise de décisions à différents niveaux de gestion.

**L'évaluation** consiste à se demander *si l'on a agi correctement ? Est-ce que les choses sont bien faites ? Y a-t-il de meilleures façons de les faire ?* L'évaluation est une appréciation systématique d'une activité, d'un projet, d'un programme, d'une stratégie, d'une politique, d'un secteur, d'un domaine d'intervention ou de tout autre aspect. Son but est d'améliorer la pertinence institutionnelle et l'obtention de résultats, d'optimiser l'emploi des ressources, d'assurer la satisfaction des clients et de maximiser l'impact de la contribution apportée. Plusieurs types d'évaluation du FEM sont menés à l'échelle des pays:

- Evaluation à mi-parcours du projet (et examen à mi-parcours): évaluer les progrès, identifier les défis, et faciliter les changements pour améliorer la réalisation des objectifs à mi-parcours d'un projet. Les données recueillies du suivi de projet ainsi que les constatations de l'évaluation à mi-parcours sont utilisées pour mettre en œuvre les mesures de gestion adaptative, afin d'apporter des modifications nécessaires au projet.
- Evaluation finale du projet: évaluer la conception, la mise en œuvre et les réalisations d'un projet complet dans le but de promouvoir l'obligation de rendre compte et de faire la synthèse des enseignements pour l'avenir.
- Evaluations des portefeuilles-pays / études: celles-ci sont menées par le Bureau de l'évaluation du FEM. Ils analysent la totalité de l'aide du FEM dans tous les projets, programmes et Entités d'exécution du FEM dans un pays donné, dans le but d'examiner la performance et les résultats des activités financées par le FEM et d'évaluer comment ces activités répondent aux stratégies et priorités des pays ainsi qu'aux priorités du FEM pour la réalisation des effets salutaires environnementaux mondiaux.

### **Rôle des points focaux techniques du FEM et des autres parties prenantes dans les activités de suivi-évaluation**

La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010 exige que les Entités d'exécution du FEM veillent à ce que les points focaux techniques soient pleinement informés au sujet de la planification, de la conduite et des résultats des questions liées aux **activités de suivi-évaluation** à travers des activités telles que:

- L'examen des termes de référence de l'évaluation
- L'examen des projets de rapports découlant des évaluations
- La réponse aux rapports finaux d'évaluation

Ces mécanismes permettent de s'assurer que les enseignements qui se dégagent des activités d'évaluation sont pris en compte avant l'approbation par le pays de nouveaux projets. Les Entités d'exécution du FEM sont tenues de suivre l'engagement du point focal du FEM dans les activités connexes aux activités de suivi-évaluation.

La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010 spécifie le rôle des points focaux techniques du FEM dans les processus de suivi-évaluation comme suit:

## **Systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'appréciation des effets salutaires sur l'environnement local et mondial**

65: ... Nombre de pays ont pris des mesures visant à mettre en place des systèmes nationaux de suivi, d'évaluation et d'appréciation des effets salutaires des interventions du FEM sur l'environnement local et mondial ou à renforcer les systèmes existants. Il peut s'agir d'améliorer les données de recensement et autre données de base dans les pays partenaires, d'établir des bases de référence pour les pays et les projets, de mettre en place des mécanismes participatifs de suivi de l'environnement et des ressources naturelles, d'utiliser les moyens de communication nationaux et les inventaires nationaux des effets salutaires des interventions du FEM sur l'environnement mondial ou de participer à diverses initiatives mondiales ..., avec l'appui des partenaires de développement, selon le cas.

### **Les points focaux techniques du FEM doivent être pleinement consultés et informés du déroulement des activités de suivi-évaluation.**

66. Conformément aux principes opérationnels du FEM, et compte tenu de la priorité accrue que l'institution accorde désormais à l'appropriation des projets par les pays, les activités de suivi-évaluation doivent favoriser la consultation et la participation. Les points focaux techniques du FEM doivent être pleinement consultés et informés par les Entités d'exécution et le Bureau de l'évaluation pour tout ce qui touche à la planification, à la conduite et aux résultats des évaluations menées dans les pays, sans que cela ne compromette le caractère indépendant de ces évaluations. Le personnel des administrations publiques ou des institutions compétentes doit appuyer le processus d'évaluation en répondant rapidement, et de manière exhaustive, aux demandes d'information du Bureau de l'évaluation qui portent sur les projets, les portefeuilles et les politiques du FEM ou sur l'échange de données empiriques.

### **Les points focaux techniques jouent un rôle primordial dans l'utilisation et l'échange des informations relatives aux activités de suivi-évaluation**

67. Le point focal technique du FEM est en particulier chargé de mettre en œuvre les recommandations concernant des aspects qui intéressent directement le FEM, qu'elles soient de portée régionale ou nationale ou axées sur les projets, d'en assurer le suivi et de prendre les mesures qu'elles imposent. Il joue un rôle primordial, dans la mesure où il doit aussi consulter, informer et associer pleinement les acteurs nationaux concernés (et en particulier les organisations de la société civile participant aux activités du FEM) pour tout ce qui concerne la planification, la mise en œuvre et les résultats des activités de suivi-évaluation du FEM à l'échelle des pays.

Conformément à la Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010, la participation des autres parties prenantes dépend du projet ou du programme et du rôle qu'ils y jouent.

Paragraphe 69 : ... A titre d'exemple, les établissements universitaires et les entreprises privées peuvent appuyer directement les activités de suivi-évaluation, en apportant un éclairage extérieur et en mettant à profit leurs compétences. De même, les ONG et les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle majeur dans le suivi des activités menées dans le cadre de projets et



programmes du FEM, notamment en donnant leur avis, en leur qualité de bénéficiaires ou de représentants des groupes de proximité.

70. ... Le suivi et l'évaluation au FEM font intervenir l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires, en qualité de participants et de partenaires ou d'utilisateurs et de bénéficiaires, selon le cas. La participation des parties prenantes locales et les approches participatives du suivi et de l'évaluation répondent à une nécessité fondamentale dans les projets et les programmes qui ont une incidence sur les revenus et les moyens de subsistance des groupes locaux, et en particulier des populations défavorisées qui vivent dans la zone d'exécution des projets et à proximité...

71. Les parties prenantes ont la responsabilité particulière d'exposer leur point de vue et leur avis. Elles s'appuient sur le suivi et l'évaluation pour apprécier les progrès accomplis, soulever certains problèmes ou confirmer l'obtention de résultats, permettant ainsi d'améliorer la performance et le transfert de connaissances...

### **Les cinq critères essentiels en matière d'évaluation**

En règle générale, les évaluations du FEM portent sur cinq critères importants, qui ne nécessitent pas tous un examen systématique :

- **Pertinence** : Le degré de pertinence de l'aide du FEM avec les priorités, le développement et les besoins de l'environnement local et national. Le degré de pertinence avec la réalisation des effets salutaires sur l'environnement mondial selon le mandat du FEM.
- **Efficacité** : Le degré de réalisation d'un objectif ou la probabilité qu'il le soit.
- **Efficience** : Le degré de réalisation des résultats avec les ressources les moins coûteuses qui soient.
- **Résultats** : Dans le contexte du FEM, les résultats comprennent les produits directs des projets (aussi appelés « extrants »), leurs effets à court et moyen terme, et les progrès réalisés dans l'obtention d'un impact à plus long terme, notamment les effets salutaires sur l'environnement mondial, les effets d'entraînement et d'autres effets locaux.
- **Viabilité** : La probabilité qu'une action puisse continuer de générer des avantages pendant une période prolongée après son achèvement ;

### **Exigences minimales de la Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010**

La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010 spécifie des exigences minimales qui doivent être respectées en ce qui concerne les plans des projets et programmes de suivi-évaluation, la mise en œuvre des plans de suivi-évaluation, les évaluations des projets et programmes, ainsi que la participation du Point Focal Technique aux activités de suivi-évaluation.

#### **Exigence minimale 1 : Conception des plans de suivi-évaluation**

Tous les projets et programmes doivent être accompagnés d'un plan concret de suivi-évaluation assorti d'un budget complet à la date à laquelle ils sont soumis au directeur général pour agrément dans le cas des projets de grande envergure, et pour approbation dans le cas des projets de moyenne envergure. Les cadres

logiques de projets doivent être alignés, s'il y a lieu, sur les cadres de résultats à l'échelle des domaines d'intervention du FEM. Le plan de suivi-évaluation contient au minimum les indications suivantes:

- Indicateurs SMART de résultats et d'exécution correspondant aux cadres de résultats des domaines d'intervention ; des indicateurs supplémentaires susceptibles de fournir à la direction des informations fiables et exploitables peuvent également être définis dans le plan de suivi-évaluation.
- Scénario de référence pour le projet ou programme, assorti d'un exposé du problème à résoudre et de données sur les indicateurs ou, si les principaux indicateurs de référence ne sont pas définis, d'un plan de substitution visant à résoudre le problème considéré, à la date où le projet ou programme est soumis au directeur général pour agrément.
- Indication des examens et évaluations à entreprendre, et notamment examens à mi-parcours et évaluations finales.
- Structure organisationnelle et budgets applicables aux activités de suivi-évaluation.

### **Exigence minimale 2 : Mise en œuvre des plans de suivi-évaluation**

Le suivi et la supervision des projets et programmes incluent la mise en œuvre du plan de suivi-évaluation, qui s'articule autour des composantes suivantes :

- Utilisation intensive des indicateurs SMART d'exécution;
- Indicateurs SMART de résultats mesurés de manière active; à défaut, une explication raisonnable doit être fournie;
- Scénario de référence pour le projet établi dans son intégralité, données compilées en vue de l'examen de l'état d'avancement des activités et réalisation des évaluations conformément aux modalités prévues;
- Structure organisationnelle de suivi-évaluation opérationnelle et budgets dépensés comme prévu.

### **Exigence minimale 3 : Evaluation des projets et programmes**

Tous les projets de grande envergure et tous les programmes sont évalués à la fin de la période d'exécution. Cette évaluation doit satisfaire aux exigences minimales suivantes:

- L'évaluation doit être conduite de manière indépendante de la direction du projet; si elle est réalisée par la direction du projet, elle doit être examinée par le service d'évaluation de l'Entité d'exécution ou par les mécanismes indépendants d'assurance de la qualité de l'Entité d'exécution.
- L'évaluation est régie par les normes de l'Entité d'exécution concernée.
- L'évaluation doit au minimum :
  - déterminer dans quelle mesure les extrants et effets ciblés ont été obtenus, et attribuer une note correspondante;
  - évaluer la probabilité de la viabilité des effets à l'achèvement du projet et attribuer une note correspondante;
  - déterminer si les exigences minimales 1 et 2 ont été respectées et attribuer une note correspondante.
- Le rapport d'évaluation doit indiquer au minimum :

- les données de base relatives à l'évaluation:
- la date de l'évaluation
- les intervenants ayant pris part à l'évaluation
- les principales questions posées
- la méthode utilisée, y compris l'application des cinq critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, résultats et viabilité) ;
  - les données de base relatives au projet/programme, notamment les dépenses réelles du FEM et les autres dépenses ;
  - les enseignements susceptibles d'être transposés à plus grande échelle ;
  - les termes de référence de l'évaluation (dans une annexe).
- Le rapport d'évaluation est transmis au Bureau de l'évaluation du FEM dès qu'il est disponible, et au plus tard dans les 12 mois suivant l'achèvement de la période d'exécution du projet ou programme.

#### **Exigence minimale 4 : Participation des points focaux techniques**

Les points focaux techniques sont associés aux activités de suivi-évaluation des projets et programmes.

Les critères applicables en la matière sont les suivants:

- Le plan de suivi-évaluation précise de quelle manière les responsables du projet ou programme considéré tiendront le point focal technique du FEM informé et l'associeront, dans la mesure du possible, et s'il y a lieu, aux activités de suivi-évaluation, sans pour autant remettre en question le caractère indépendant de l'évaluation.
- Durant la période d'exécution, les points focaux techniques du FEM sont tenus informés par les Entités d'exécution du déroulement des activités de suivi-évaluation des projets et programmes relevant du portefeuille-pays dont elles ont la charge.
- Les points focaux techniques du FEM sont tenus informés des résultats des examens à mi-parcours et des évaluations finales. Le cas échéant, et dans la mesure du possible, un point de la situation leur est transmis au début et à la fin des missions d'évaluation. Ils reçoivent un projet de rapport pour avis, sont invités à apporter leur contribution à la réponse de la direction (s'il y a lieu), et reçoivent le rapport d'évaluation finale dans les 12 mois suivant l'achèvement du projet ou programme.
- Les Entités d'exécution du FEM veillent au respect des conditions énoncées ci-dessus dans le cadre des projets et programmes financés par le FEM dont elles assurent la mise en œuvre.

# Étude de cas

Ce cas décrit les activités de suivi et évaluation pour un pays fictif A de son portefeuille de projets financés par le FEM. Le cas a été développé sur base d'exemples concrets de plusieurs pays.

## Les activités de suivi-évaluation à l'échelle du portefeuille

Le suivi à l'échelle du portefeuille-pays est conduit par le Ministère de l'environnement et se concentre sur des projets nationaux du FEM. Aucune information n'est maintenue sur les projets régionaux et mondiaux du FEM auxquels le pays A participe. Le système de suivi comprend les données suivantes pour tous les projets:

Des données de base:

- Le titre du projet et identité du FEM et les contacts du projet
- L'Entité d'exécution du FEM, y compris les coordonnées
- Le domaine d'intervention
- Les informations financières (le don et le cofinancement du FEM)
- Les dates du cycle du projet (entrée en cours de réalisation, l'approbation du Conseil, start-up, achèvement proposé et réel)

Des données fondamentales:

- Objectifs du projet
- Résultats escomptés

Une évaluation récente du portefeuilles-pays menée par le Bureau de l'évaluation du FEM dans le pays A a suggéré qu'il serait extrêmement utile de documenter des informations supplémentaires, étant donné que cela permettrait d'identifier les problèmes et les retards de mise en œuvre ; d'appuyer la gestion adaptative de projets ; de prévenir la duplication des efforts par les agences gouvernementales et les donateurs, et de contribuer à l'élaboration de rapports sur les objectifs stratégiques du FEM à l'échelle des pays et des conventions. Les informations suivantes peuvent être ajoutées à celles suivies :

- La relation entre les buts et objectifs du projet et les objectifs nationaux, et les cadres de résultats/stratégies à l'échelle des domaines d'intervention du FEM
- Les notes, y compris les progrès de l'exécution et la probabilité de réalisation des objectifs
- Les extrants et les réalisations réels, y compris les réalisations environnementales
- Les enseignements tirés

## Les activités de suivi-évaluation à l'échelle des projets

Le suivi et évaluation de l'aide du FEM dans le pays A sont principalement conduits à l'échelle des projets et sont réalisés par les Entités d'exécution du FEM. Conformément à la Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM 2010, les Entités d'exécution préparent les rapports sur les progrès de la mise en œuvre, les examens à mi-parcours et les évaluations finales des projets nationaux de grande envergure et de moyenne envergure. Il n'y a pas de rapports de fin d'exécution des projets préparés pour les activités habilitantes.

Des projets plus récents ont des cadres de travail (cadres logiques), des indicateurs et des plans de suivi-

évaluation. Cependant, de nombreux projets ne disposent toujours pas de données de base fiables sur les ressources environnementales et souffrent d'un manque correspondant de données de suivi systématique pour évaluer les évolutions environnementales au fil du temps. Ces limitations rendent l'évaluation de l'impact à long terme plus difficile.

Au moins la moitié des projets de grande envergure du pays a utilisé activement les constatations des activités de suivi-évaluation pour apporter les modifications nécessaires. Par exemple, sur base de son examen à mi-parcours, un projet a subi une restructuration importante, comprenant la réduction de ses indicateurs et l'augmentation de certaines composantes du projet; ces changements ont permis des réalisations satisfaisantes à l'échelle du projet.

#### **Participation du point focal technique dans le projet et l'évaluation à l'échelle des pays**

Suite à l'introduction de l'exigence minimale 4 dans la Politique en matière de suivi et évaluation de 2010, certains nouveaux projets ont déjà inclus une discussion sur le rôle du point focal technique dans ces plans de suivi-évaluation. Par exemple, un projet énonce les responsabilités du point focal technique du FEM et du point focal de la Convention sur la biodiversité en matière de mise en œuvre, de suivi et de mesures à prendre sur base des recommandations d'évaluation des projets. Le point focal technique est également inclus dans le comité de pilotage du projet.

Le Bureau de l'évaluation du FEM a récemment achevé une évaluation de portefeuilles-pays dans le pays A, en fournissant une évaluation de l'ensemble des projets et programmes financés par le FEM dans le pays. Les principales constatations et conclusions de cette évaluation de portefeuilles-pays ont été présentées au Conseil du FEM lors de sa dernière session. Pendant le déroulement de l'évaluation du portefeuilles-pays, le point focal technique a aidé le Bureau de l'évaluation du FEM à identifier les principales parties prenantes concernées et a coordonné des réunions avec ces dernières. Le point focal technique a ainsi invité un grand nombre de parties prenantes à discuter les constatations de l'évaluation. Le point focal technique a également coordonné la réponse du pays à l'évaluation du portefeuilles-pays.

#### **Partage des informations relatives au suivi-évaluation**

Selon la récente évaluation de portefeuilles-pays menée par le Bureau d'évaluation du FEM, les informations concernant le suivi-évaluation ne sont pas toujours partagées avec les partenaires du FEM dans le pays A. Elles ne sont pas régulièrement communiquées des Entités d'exécution aux partenaires nationaux et vice versa. Elles ne circulent pas toujours entre les différents ministères participant aux activités du FEM. Le point focal technique envisage de mettre en place des procédures pour s'assurer que les recommandations issues des évaluations soient intégrées dans les propositions des prochains projets. Le Bureau du point focal technique a également proposé la création d'un système de gestion des informations des projets qui serait partagé entre les partenaires.

# Ressources pour des enseignements supplémentaires sur les activités de suivi-évaluation

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des ressources de suivi-évaluation. Un plus grand nombre d'outils, de ressources et de vidéos sont disponibles sur le web. Le Bureau de l'évaluation du FEM actualisera régulièrement la liste qui est accessible sur sa page web, [www.gefeo.org](http://www.gefeo.org).

Les politiques et lignes directrices des activités de suivi-évaluation du FEM

- La Politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM (2010) en anglais, français et espagnol : <http://www.thegef.org/gef/Evaluation%20Policy%202010>
- “GEF Evaluation Office Ethical Guidelines” en anglais : <http://www.thegef.org/gef/Ethical%20Guidelines>
- “Guidelines for Conducting Terminal Evaluations” en anglais (qui sera actualisée en 2013) : <http://www.thegef.org/gef/Guidelines%20Terminal%20Evaluations>

Des exemples de rapports d'évaluation finale du FEM et des évaluations de portefeuilles-pays (y compris leurs termes de référence) :

- Évaluations des portefeuilles-pays et études du FEM : <http://www.thegef.org/gef/CPE>
- Le site web du FEM (de nombreuses évaluations finales sont accessibles en recherchant le profil du pays) : [http://www.thegef.org/gef/country\\_profile](http://www.thegef.org/gef/country_profile)
- Le Centre de Ressources de l'évaluation du PNUD (recherchez «évaluations du FEM») : <http://erc.undp.org/index.html;jsessionid=2409E7F665E19DE2CD6AFD11CED0F002>

Les outils de l'évaluation dans My M&E, y compris les listes de vérification, les manuels, les vidéos et les matériels de formation (en anglais, français et espagnol) :

<http://mymande.org/howto-recomm-page>

Les ressources couvrent les sujets suivants, entre autres:

- Comment planifier une évaluation
- Comment gérer une évaluation
- Comment procéder à une évaluation
- Comment assurer la qualité d'une évaluation
- Comment utiliser les résultats de l'évaluation

Les ressources de suivi-évaluation de la Banque mondiale, y compris plusieurs exemples pratiques, études de cas, outils, méthodes, vidéos et guides pratiques (dont un grand nombre sont dans les six langues des Nations Unies) :

<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTOED/EXTEVACAPDEV/0,,menuPK:4585748~pagePK:64829575~piPK:64829612~theSitePK:4585673,00.html>

- Les ressources couvrent les sujets suivants, dont : La conception d'un cadre de résultats pour l'obtention de résultats
- La rédaction des Termes de référence pour une évaluation : Guide pratique

Formations en Face-à-Face:

- International Program Development Evaluation Training (IPDET) : <http://www.ipdet.org/>

Réseaux et associations en matière d'évaluation :

- Climat-Eval, Community of Practice of Evaluation of Climate Change and Development : [www.climate-eval.org](http://www.climate-eval.org)
- Comprehensive Evaluation Platform for Knowledge Exchange : [www.cepke.net](http://www.cepke.net)
- International Development Evaluation Association (IDEAS) : [www.ideas-int.org](http://www.ideas-int.org)
- Environmental Evaluation Network (EEN) : <http://www.environmentalevaluators.net/>
- American Evaluation Association : <http://www.eval.org/>
- PREVAL, Regional Platform for Evaluation Capacity Building in Latin America and the Caribbean (en espagnol et en anglais) : <http://preval.org/>
- Et bien d'autres